Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du lundi 29 juillet 2019

Le Conseil municipal de Le Breuil s'est réuni en séance ordinaire, le lundi 29 juillet 2019 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

Nombre d'élus en exercice : 14

Nombre d'élus présents : 9

<u>Etaient présents</u>: M. Jacky PERROT, M. Pierre MATICHARD, Mme Mireille DIRANTET, Mme Isabelle LANOIX, Mme Myriam BOURACHOT, M. Alain LASSALLE, M. Michel SAINT ANDRE, Mme Elise FOREST, M. Edouard MATHEVET

Excusés: M. Laurent PERRET, Mme Nathalie JACQUET

Etaient absents: M. Patrick DRIFFORD, M. Alexandre VERNAY, Mme Angélique MARCEL

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANOIX

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h10 et constate que le quorum est atteint.

Il informe l'assemblée que Monsieur Laurent PERRET a donné son pouvoir à Madame Isabelle LANOIX.

Il informe également les élus que le sixième point prévu à l'ordre du jour intitulé «Devis – Equipement de sonorisation de la salle polyvalente » ne pourra pas aboutir, faute de devis transmis par Monsieur Bruno DURANT, électricien de la commune.

I) Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 mai 2019

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir valider le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 24 mai 2019.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II) Recrutement d'un adjoint technique à temps non complet – poste d'ATSEM à l'école élémentaire

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le contrat « emploi d'avenir » de Mme Mélanie HANGARD, exerçant ses fonctions d'Agent territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (Atsem) depuis le 29 août 2016 au sein de l'école Salvador Dali et prévu pour une durée déterminée de 36 mois, expirera le 28 août 2019.

Considérant qu'il n'est plus possible, depuis le 1^{er} janvier 2018, de conclure un emploi d'avenir, le présent contrat de Mme Mélanie HANGARD ne peut être renouvelé dans les mêmes conditions et l'employeur, Monsieur le Maire, ne pourra plus se voir attribuer une aide financière représentant 75% du SMIC actuellement perçue.

Considérant d'autre part que Madame Martine GIRONDE, placée en disponibilité pour convenances personnelles pour une durée de trois ans depuis le 1^{er} septembre 2016, a sollicité et obtenu le renouvellement de la période de disponibilité en cours,

Monsieur le Maire rappelant le travail de qualité effectué par Mme Mélanie HANGARD au cours de ces trois dernières années propose, à cet effet, de la recruter pour un contrat à durée déterminée d'un an et pour une durée hebdomadaire de travail de 28 heures, éventuellement complétées par des heures de ménage selon les besoins.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe grade de catégorie C pour assurer les fonctions d'ATSEM, à partir du 29 août 2019 et ce jusqu'au 28 août 2020.

III) RIFSEEP – Délibération adoptant la mise en œuvre de ce régime indemnitaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Régime Indemnitaire Lié aux Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel (RIFSEEP) va remplacer les primes et indemnités existantes dont l'IAT, Indemnité d'Administration et de Technicité qui était versée à Madame Lucile DE JESUS, précédente secrétaire de Mairie.

Le RIFSEEP ayant été présenté pour la première fois lors de la réunion du Conseil Municipal du 07 novembre 2017, Monsieur le Maire rappelle que ledit régime est composé de deux primes, dont les plafonds ont été fixés et validés par le Conseil Municipal :

- **IFSE**, Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'expertise, versé mensuellement. Les montants annuels maximums déterminés sont les suivants :
 - o 1000 € pour le groupe 1 correspondant au grade de secrétaire de mairie
 - 800 € pour le groupe 2 correspondant aux adjoints techniques et ATSEM
- **CIA**, Complément Indemnitaire Annuel, versé annuellement. Les montants annuels maximums sont les suivant :
 - o **500 €** pour le groupe 1
 - o **300 €** pour le groupe 2.

Monsieur le Mairie informe l'assemblée de la réception du PV du Comité Technique ayant été saisi pour l'instauration du RISFEEP. Ledit Comité a statué sur le sujet le 20 décembre 2017, en rendant deux avis distincts :

- Avis du collège des représentants des agents : DEFAVORABLE A LA MAJORITE
- Avis du collège des représentants des élus : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Monsieur Edouard MATHEVET prend la parole en explicitant l'avis défavorable, une décision qui serait motivée par le fait que les représentants du syndicat CGT soient contre la mise en place d'un régime indemnitaire « au mérite », via une position de principe capable d'exclure tout octroi basé sur des critères subjectifs.

Monsieur le Maire fait part de sa décision de ne pas en faire bénéficier Madame Marie PALAIS, secrétaire de Mairie qui a pris ses fonctions trop récemment. Il rappelle néanmoins qu'il est nécessaire de mettre en place ce régime indemnitaire afin de pouvoir l'appliquer le moment venu, en précisant qu'il ne manquera pas de solliciter au préalable l'avis du Conseil Municipal avant toute nouvelle application.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place du RIFSEEP dans les conditions précitées.

IV) <u>ATDA – Approbation des statuts suite à l'évolution des compétences de l'agence et la création d'un service de délégué à la protection des données mutualisé</u>

Par courrier en date du 17 juillet 2018, Monsieur le Maire a été informé de la modification des statuts de l'ATDA (Agence Technique Départementale de l'Allier) par l'assemblée générale extraordinaire suite à l'évolution des compétences de l'agence et la création d'un service de délégué à la protection des données mutualisées. Conformément à l'article 28 des statuts de l'Agence Technique Départementale de l'Allier, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que ces nouveaux statuts doivent être approuvés par chaque collectivité adhérente, qu'elle retienne ou non le service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les nouveaux statuts de l'ATDA.

V) Devis entreprise METAIRIE – Rénovation de la salle de réunion et travaux dans le secrétariat

Monsieur le Maire informe que les travaux de rénovation de la salle de réunion et les travaux prévus dans le secrétariat vont être effectués par l'entreprise METAIRIE.

Il présente le devis établi par ladite entreprise qui s'élève à 1852,20 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide cette dépense à l'unanimité.

VI) <u>Devis – Equipement sono de la salle polyvalente</u>

Comme évoqué en début de séance, Monsieur le Maire ne peut traiter ce point, le devis n'ayant pas été transmis par Bruno DURAND.

VII) <u>Motion pour le maintien de la trésorerie de Lapalisse</u>

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet de réorganisation des trésoreries, ayant pour conséquence de faire disparaître la trésorerie de Lapalisse. Un accueil de proximité DGFIP serait néanmoins mis en place.

Monsieur Édouard MATHEVET prend la parole en éclaircissant la situation et indique qu'il est nécessaire de prendre une motion afin de défendre un service de qualité à la portée des agents.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la prise d'une telle motion pour le maintien de la trésorerie de Lapalisse.

VIII) SDE 03 - Adhésion des villes - Montluçon, Moulins et Vichy

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un nouveau contrat d'adhésion a été signé par le SDE03 avec Montluçon, Moulins et Vichy.

Le SDE invite le Conseil Municipal à approuver cette adhésion.

Après délibération, ce dernier valide à l'unanimité l'adhésion de ces trois villes.

IX) Questions diverses

Avis sur la distribution du 888

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors du dernier Conseil Communautaire, il a été proposé que chaque commune organise sur son territoire la distribution du journal communautaire, le 8888 : par des élus, des agents ou personnes autres, lesquels pourraient se voir proposer un contrat.

Une rémunération a été proposée et s'élèverait à 30 centimes par exemplaire distribué.

Monsieur le Maire continue en indiquant qu'il s'agit d'une revue communautaire et qu'il revient donc à la Communauté de Commune de se charger de sa distribution.

Madame Myriam BOURACHOT prend la parole en manifestant qu'il est trop contraignant pour les élus de se charger d'une telle mission, d'autant plus qu'il s'agirait de quatre distributions par an.

Monsieur Edouard MATHEVET évoque une éventuelle occasion de proposer un travail aux jeunes étudiants à travers cette mission de distribution.

Monsieur Alain LASSALLE à suggéré à la Communauté de Commune de se rapprocher des services de Mme Martine LARUE, qui est déjà affectée à la distribution du journal « La Montagne » ainsi que d'autres revues.

Projet de l'aménagement du bourg et du parvis de la Mairie

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude est en cours pour le parvis de la Mairie et le parking de la salle polyvalente.

Des aménagements futurs seront nécessaires afin d'améliorer la sécurité du bourg

Il poursuit en précisant qu'une étude plus globale sera réalisée le moment venu, sachant qu'un nouveau programme d'aides ne peut être déposé avant 2022.

Monsieur Michel Saint-André aborde la problématique soulevée par ce projet, en indiquant qu'une telle mise en sécurité s'avère très complexe et très coûteuse, notamment parce qu'elle nécessitera de rétrécir la voie de circulation. Point qui, pour l'assemblée, semble inconcevable au vu du passage conséquent de véhicules.

Myriam BOURACHOT prend la parole et signale qu'il ne faut pas se cantonner qu'aux aménagements du bourg, la voirie nécessitant également beaucoup d'entretien.

!nauguration de la salle polyvalente

Monsieur le Maire aborde l'avancement et le quasi achèvement des travaux de la salle polyvalente, projet commencé en 2015. Il est donc question de programmer une inauguration.

Le Conseil municipal s'accorde pour programmer cette inauguration à l'automne.

- Monsieur le Maire évoque la nécessaire modification de la sortie d'eau pluviale de la salle polyvalente, dont la largeur des tuyaux n'est pas appropriée.
- Madame Élise FOREST informe l'assemblée que le garage Auto passion présent dans le bourg a fermé.
- Monsieur Pierre MATICHARD fait part à Monsieur le Maire qu'un chéneau sur le mur récemment refait à côté de la Mairie a mal été raccordé, ce qui risque de créer des dégâts. Monsieur le Maire se charge de régulariser la situation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45